



# MAIRIE DE COURS LA VILLE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 septembre 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le lundi 20 septembre 2010, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Député - Maire de COURS LA VILLE.

Monsieur Philippe SANLAVILLE a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Appel des membres du Conseil Municipal : 24 présents, 3 absents dont 2 procurations, soit 26 votants.  
Il est précisé qu'un membre du Conseil étant arrivé à 20 H 30 au lieu de 20 H., à partir du point n°3 de l'ordre du jour, le nombre de votant est modifié.

Appel des membres du Conseil Municipal : 25 présents, 2 absents dont 2 procurations, soit 27 votants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### **1°) FINANCES COMMUNALES – Accueil pour l'installation de professionnels de santé – approbation d'une convention – ouverture de crédits**

Mme DEVEAUX présente le projet de convention.

Mme DEGACHE précise que l'opposition souhaite favoriser l'implantation de médecins sur la commune. Elle souhaite connaître l'échéance relative à la signature de l'échange entre la maison dans laquelle se trouve le cabinet du médecin, appartenant à la mairie et les terrains de la SAIEMVC nécessaires à la future maison de santé.

Mr VERCHERE précise que quelques éléments restent en attente, mais que l'acte notarié devrait être signé courant octobre – novembre. Le loyer redevable par la commune à la SAIEMVC fera l'objet d'un accord.

Mr SANLAVILLE rappelle qu'il est contre le rôle de recruteur que semble jouer la commune et de toute façon contre le principe même de recrutement de médecins.

Mr VERCHERE rappelle la difficulté à trouver des médecins qui acceptent de s'installer sur des territoires comme le nôtre. S'il comprend sa position de principe, il lui indique qu'au regard du problème de santé publique qu'engendre la pénurie de médecins sur la commune, il était urgent de trouver une solution. De plus, il considère que le fait d'aider financièrement à l'installation de ces professionnels de santé, n'est pas contraire au principe de la libre concurrence, puisque d'une part ces avances sont remboursables et que d'autre part, aucun autre candidat ne s'est présenté.

Le Conseil Municipal par vingt cinq voix pour et une contre,

**APPROUVE** la convention établie entre Monsieur Andréi SIMIONOVICI, Madame Alina SIMIONOVICI, docteurs en médecine et la commune, définissant les engagements et obligations réciproques des parties, et **autorise** Mr le Maire à signer la convention et toutes pièces se rapportant au dossier.

**AUTORISE** l'ouverture de crédits sur le compte 2764 « Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé » en section d'investissement, en recettes et en dépenses pour une somme de 15 000 €.

## **2°) FINANCES COMMUNALES – Maison médicale – demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire**

Il est rappelé que la commune envisage de se doter d'une maison médicale. Ce bâtiment aura vocation à accueillir des médecins et d'autres professionnels de la santé permettant ainsi de remédier à un manque de médecins sur le territoire et d'assurer une permanence des soins.

Un projet de construction d'immeuble porté par la société H.B.V.S, situé rue Général Leclerc à l'emplacement de l'ancienne école Marie Curie, répond, au regard de sa situation géographique, aux besoins définis par l'ensemble des professionnels de santé de la commune.

La commune envisage donc de procéder à l'acquisition du rez-de-chaussée ainsi que des 3/4 du 1<sup>er</sup> étage de cet immeuble soit environ 808 m<sup>2</sup>, surface qui correspond aux besoins des praticiens, pour un coût estimé à 1 686 500 € H.T auquel il faut rajouter 20 000 € de frais de notaire, soit un total de 1 706 500 € Cet investissement lourd pour la commune de Cours La Ville, mais d'intérêt général ne pourra se concrétiser qu'avec la participation de différents partenaires.

Le Conseil à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire dont le montant pourrait s'élever à 40 000 €.

## **3°) ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif**

Mr LACHIZE précise que les maisons des quartiers de la Cime de Cours (34 maisons) et du Bas de Cours (15 maisons) vont être reliées à l'assainissement collectif. Inscription au budget CCPAT année 2011.

Mr VERCHERE précise que la CCPAT a pris en charge 1,5 millions d'euros pour les travaux de construction du bassin de rétention route de Sevelinges.

Mr VERCHERE remercie vivement Mr LACHIZE, qui en tant que vice président de la CCPAT, reste attentif aux besoins de sa commune et actif au sein de la Communauté de Communes.

Mr LACHIZE rappelle que le bassin de rétention sert à dévier les eaux usées de Cours La Ville, par temps de pluie forte, afin de réaliser une retenue qui évite la surcharge des canalisations et le versement en rivière des eaux usées.

Le Conseil à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif, en application de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **4°) ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Le Conseil,

**PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **5°) ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Monsieur le rapporteur rappelle à l'Assemblée Délibérante que le service de l'eau potable de la commune de Cours La Ville est géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône Loire Nord.

De ce fait, en application de l'article L 2224-5 du code des collectivités territoriale, il présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2009, destiné à l'information des usagers, que vient de transmettre cet organisme, établi conformément à la loi n° 95-101 du 02 février 1995.

Mr GASCON remarque que des problèmes de coloration de l'eau sont encore apparus ces derniers jours. Il demande quelles sont les conditions de renouvellement du contrat d'affermage.

Mr CABOUX précise que le contrat d'affermage est reconduit avec la SDEI qui proposait le meilleur rapport qualité - prix.

Mr GACON rappelle que le président du syndicat, Mr PAIRE s'était engagé à mettre en service l'usine de traitement du fer et du manganèse de Commelle-Vernay en 2005. Il estime ce retard inacceptable.

Mr CABOUX précise que le retard n'incombe pas en totalité au Président du Syndicat, en effet, l'entreprise OTV attributaire du marché rencontre de nombreux problèmes techniques liés au fonctionnement du flotateur. A ce jour, cette entreprise a plus de 1 million d'euros de pénalités.

Mr VERCHERE remercie vivement Mr CABOUX pour son implication, notamment auprès des particuliers qui rencontrent des problèmes avec la qualité de leur eau.

Le Conseil à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**6°) FINANCES COMMUNALES** - Versement d'un fonds de concours de la commune à la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy pour la réalisation d'une opération de voirie.

Il est proposé que la commune verse un fonds de concours à la CCPAT pour la réalisation des opérations suivantes : Réfection du carrefour de la rue de Verdun et de la Rue de la Fargette, dont le coût global des travaux s'est élevé à 96 712,12 € H. T.

Ils ont été réalisés et financés par la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy compétente en matière de voirie, qui sollicite aujourd'hui le versement du fonds de concours financier de la commune,

- sachant que cette opération est subventionnée à hauteur de 24 178,03 € par le Conseil Général du Rhône,
- sachant que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par la CCPAT, bénéficiaire du fonds de concours,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE :**

- de proposer à la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy le versement d'un fonds de concours financier d'un montant de 36 267,05 € pour la réalisation des opérations mentionnées ci-dessus, d'un montant global de 96 712,12 € HT.
- De fixer la durée d'amortissement sur 10 ans,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, et plus particulièrement le projet de convention ci-annexé.

**DIT** que ces crédits sont inscrits en dépenses d'investissement dans le budget 2010, sur le compte 20415/822.

**7°) FINANCES COMMUNALES** – Répartition 2010 du produit 2009 des amendes de police relatives à la circulation routière

**Le Conseil à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter l'attribution et le versement d'une subvention, d'un montant de 1 105 € sur le budget répartition 2010 des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux concernant la pose d'une glissière de sécurité (métal / bois) le long du virage du lotissement au lieu-dit « Le Chavit » dont le coût s'élève à 5 286,32 €.

**DIT** que la recette et la dépense seront inscrites à la section investissement du budget de la commune.

## 8°) SECURITE ROUTIERE – Mise en fourrière de certains véhicules

### Le Conseil à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le garage LEPINE, situé ZI La Gaieté, à Amplepuis portant le numéro d'agrément 69.10.02, pour des prestations relatives à la mise en fourrière de certains véhicules.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2010.

## 9°) FINANCES COMMUNALES – Modification du temps de travail du poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives

Le Conseil à l'unanimité,

**VU** l'avis favorable du C.T.P. en date du 14 septembre 2010,

**DECIDE** de fixer à compter du 01 octobre 2010, la durée du temps de travail du poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à 14 heures 30 de travail hebdomadaire, affecté à la piscine municipale, conformément au décret n° 95-27 du 10 janvier 1995 modifié, portant statut des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

## 10°) PATRIMOINE COMMUNAL – Vente de l'immeuble situé rue de Charlieu

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**FIXE** le nouveau prix de vente à 120 000 euros.

**DESIGNE** MM. GAUNE, GASCON, Mmes DEVEAUX, VERNAY-CHERPIN pour former sous la présidence de Monsieur le Maire, un autre bureau d'adjudication.

## 11°) MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – Locaux Techniques 2<sup>ème</sup> tranche - Résultat du MAPA

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** les marchés à passer avec les entreprises suivantes, pour les montants cités ci-dessous :

<b>N° DU LOT</b>	<b>DESIGNATION DU LOT</b>	<b>MONTANTS € H.T ESTIMATION</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANTS € H.T ENTREPRISES</b>
1	GROS ŒUVRE - VRD	132 000.00	PHILIBERT	131 231.65
2	COUVERTURE METTALIQUE COUVERTURE BARDAGE	80 000.00 sans option	ROCHE	79 493.41 + Options clôture, portail, grilles : 19 648.00
3	ELECTRICITE	7 500.00	ROCHARM	9 945.90
4	PLOMBERIE	8 600.00	LEPINE	7 839.73

Monsieur le Maire propose d'attendre l'obtention de subvention exceptionnelle déposée auprès du Ministre de l'Intérieur avant de se prononcer sur le choix de l'option de 19 7948 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les marchés relatifs à cette opération, ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution des travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, ultérieurement, les avenants éventuels d'un montant inférieurs à 5% du montant du marché.

**DIT** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2010.

## 12°) FINANCES COMMUNALES – Complexe de tennis – Avenants négatifs

M. CANET présente les avenants.

Mr VERCHERE remercie Mr CANET pour le suivi des travaux.

Les travaux touchent à leur fin et il apparaît que deux lots nécessitent la prise en compte d'une moins value : Lot 23 – Façades – Ets PRO FAÇADE et Lot 28 – Menuiseries alu – Ets PONTILLE.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE** les deux avenants négatifs mentionnés dans le tableau ci-dessous.

N° lot	Entreprises	Montant total du Marché avant plus & moins values € HT	Devis	Plus values € HT	Moins values € HT	Variation %	Nouveau Montant du marché € HT
21	R.T.P. Sarl	49 989,89 €	néant	0,00 €	0,00 €	0%	49 989,89 €
22	Bertrand DURON	86 982,74 €	néant	0,00 €	0,00 €	0%	86 982,74 €
23	PRO FAÇADE	4 281,56 €	néant	0,00 €	372,96 €	-8,7%	3 908,60 €
24	Sarl CHAMPALLE	63 248,07 €	néant	0,00 €	0,00 €	0%	63 248,07 €
25	Sarl FDM	63 860,00 €	avenant du 04/02/2010	6 355,38 €	0,00 €	9,95%	70 215,38 €
26	EIFPAGE TP	89 843,92 €	néant	0,00 €	0,00 €	0%	89 843,92 €
27	AUBONNET&Fils	56 752,30 €	néant	0,00 €	0,00 €	0%	56 752,30 €
28	PONTILLE Sarl	20 435,00 €	néant	0,00 €	5 120,00 €	-25%	15 315,00 €
29	Sarl FONTERET	14 153,71 €	néant	0,00 €	0,00 €	0%	14 153,71 €
30	AUBONNET&Fils	12 321,18 €	néant	0,00 €	0,00 €	0%	12 321,18 €
31	PRADET DARPIN	12 617,98 €	néant	0,00 €	0,00 €	0%	12 617,98 €
32	Sas DUGELET	14 795,00 €	néant	0,00 €	0,00 €	0%	14 795,00 €
33	Sarl JACQUET	5 759,65 €	néant	0,00 €	0,00 €	0	5 759,65 €
<b>Total Travaux € HT</b>		<b>495 041,00 €</b>		<b>6 355,38 €</b>	<b>5 492,96 €</b>	<b>0,17%</b>	<b>495 903,42 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants et tous documents nécessaires à la bonne exécution des travaux.

**DIT** que la recette sera inscrite au budget communal.

## 13°) FINANCES COMMUNALES – Subventions au titre des séjours en colonie de vacances en application de la délibération du 26 novembre 2009

**Le Conseil à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder au titre des subventions prévues par la délibération du 26 novembre 2009 les sommes suivantes, sachant que la participation journalière de la commune est fixée à 2,60 € pour les séjours en colonie de vacances et 1,30 € pour les séjours en centre de loisirs :

- 319,80 € au Comité d'Animation du Centre Social de Thizy, Bourg de Thizy et Marnand au titre de l'accueil loisirs et des séjours organisés par le centre de loisirs pour le mois de juillet 2010.
- 20,80 € à « Animation Ressins Villages » du Lycée agricole de Ressins à NANDAX au titre de séjours organisés pour les vacances d'été 2010.
- 1 704.30 € au Centre Social de Cours La Ville au titre de l'accueil au centre de loisirs pour le mois de juillet 2010.

**DIT** que les subventions seront réglées directement aux associations concernées.

**DIT** que la somme de 2 045.00 € sera transférée du compte 022 « dépenses imprévues » sur le compte 65745 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal 2010, sur lequel la dépense sera imputée.

#### **14°) FINANCES COMMUNALES – Approbation des conventions de participation financière, avec la CCPAT, pour la mise en place d’actions de formation sécurité en faveur du personnel territorial**

**Le Conseil à l’unanimité,**

**APPROUVE** les conventions de participation financière, avec la Communauté de Communes du Pays d’Amplepuis Thizy, pour la mise en place d’actions de formation sécurité en faveur du personnel territorial

**DIT** que les dépenses seront inscrites au budget de la commune.

#### **15°) PATRIMOINE – Acquisition à titre gratuit d’une bande de terrain**

Monsieur CORGIE Louis, domicilié à Cours La Ville au lieu dit « Lepardet » propose de céder à la commune pour l’euro symbolique, la parcelle cadastrée sous le numéro 1181 de la section 262 B d’une surface de 345 m<sup>2</sup> ce talus permettra d’élargir la voie et sécuriser le passage des véhicules.

**Le Conseil Municipal à l’unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer les actes nécessaires pour procéder à l’acquisition de la parcelle n° 1181 de la section 262 B d’une surface de 345 m<sup>2</sup>, à l’euro symbolique, les frais inhérents à cette acquisition étant à la charge de la commune

**DIT** que la dépense est inscrite à la section investissement du budget primitif 2010 de la commune.

**Monsieur le Maire remercie de son geste Monsieur Louis CORGIE**

#### **16°) URBANISME – Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics - Mise en place d’un Comité de Pilotage**

Il est proposé de mettre en place un groupe de pilotage composé de 8 à 10 personnes, qui donnera son avis sur les préconisations du cabinet chargé, par la CCPAT, de la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessible à l’ensemble des personnes handicapées.

Celui-ci pourra être constitué d’élus et d’usagers, comme suit :

- 4 élus,
- 1 représentant de la résidence du Florentin (personne âgée utilisant les voies de centre ville),
- 1 représentant des familles,
- 1 représentant d’une association de personnes handicapées,
- des services techniques de la mairie,
- de la police municipale.

**Le Conseil Municipal à l’unanimité,**

- **DESIGNE** : *Messieurs Michel Lachize, Henri Lacroix, Mesdames Katia Sadot, et Madeleine Degache*

Pour représenter le Conseil Municipal au sein du Comité de pilotage

## COMMUNICATIONS DES ELUS

### **Mr Le MAIRE**

→ LOTISSEMENT VERCENNES, VENTE du lot n° 16, pour un montant de 29 185,61 € H.T. à Mr et Mme BIALAS. A ce jour 19 lots sont vendus.

→ DOSSIER TRAVAUX RUE DE CHARLIEU : état d'avancement.

→ AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE : l'avant projet est toujours en cours d'étude. Dès qu'une première ébauche concrète sera disponible une présentation sera faite en conseil municipal et une réunion publique avec la population sera organisée.

→ NOUVEAU TRESORIER PRINCIPAL DU TRESOR PUBLIC à partir du 02 octobre : Madame Janine MORDEGAN en remplacement de Monsieur Jean-François LAVOISIER

→ Prolongation jusqu'à fin décembre de la LOCATION du studio meublé sis 10 rue de la Loire, par M. HERMANN David.

→ ACCUEIL DES MEDECINS ROUMAINS : le weekend du 11 septembre un couple de jeunes médecins roumains est venu visiter la commune afin d'éventuellement s'y implanter. A cette occasion l'émission « envoyé spécial », France 2, est venue filmer. Toutes les personnes ayant participé à l'organisation de ce séjour sont vivement remerciées, et tout particulièrement Mme DEVEAUX, l'ensemble des professionnels de santé et les membres du conseil municipal.

→ REMERCIEMENTS de la part d'associations pour le versement de subventions.

### **Mme DEVEAUX**

→ EMPLOIS D'ETE : bilan positif concernant ces emplois aux services espaces verts, piscine, voirie... L'ensemble des jeunes est vivement remercié pour le travail accompli et tout particulièrement Melle CHARNAY pour le lien social. Cette jeune personne a, en effet, été très appréciée par les personnes âgées dans le cadre de ses visites à domicile ou au Florentin. Melle CHARNAY a également participé à l'accompagnement des sorties organisées par le centre social pour les familles. Le dossier synthèse de son travail est consultable en mairie.

→ SEMAINE BLEUE : cette année Cours La Ville organise cette semaine nationale des retraités et des personnes âgées en collaboration avec le Département, la maison de retraite et les associations locales.

La semaine bleue se déroulera cette année, le 21 octobre 2010, salle Michoux, sur les thèmes suivants : « solidarité au quotidien auprès des personnes âgées » et « la maltraitance sous toutes ses formes ».

→ LE REPAS DES ANCIENS aura lieu le dimanche 10 octobre salle municipale de Cours La Ville – Inscription en mairie.

→ BOURSE AU JOUET : samedi 6 novembre 2010 au centre social de Cours La Ville de 9h à 16h.

→ ATELIERS DE LA CYBER-BASE EN MAIRIE DE COURS LA VILLE : cours d'informatique dispensés par la CCPAT – Plusieurs ateliers possibles selon les inscriptions : découverte informatique, initiation internet, traitement de texte, acheter et vendre sur internet, montage photos, maintenance PC - Programme d'octobre à décembre disponible en mairie – Inscriptions en mairie.

→ MARCHES ET PETANQUES : reprises des deux activités. Le planning des marches est affiché en mairie – La pétanque hivernale s'organise et débutera par un concours, le 7 octobre, ouvert à tous les retraités. L'an dernier 500 personnes ont participé aux jeudis pétanque et 300 aux concours (le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois).

### **Mme VERNAY - CHERPIN**

- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : la visite de l'Assemblée Nationale et du Musée Grévin début juillet s'est bien déroulée. L'ensemble des accompagnateurs est vivement remercié.
- STAND TRI SELECTIF le 23 OCTOBRE : une demande a été faite auprès de Mme SADOT, afin d'installer un stand sur le marché autour du tri sélectif.
- Remise des WII au Florentin le 26 octobre après-midi prochain.
- Préparation d'une visite au Conseil Général du Rhône.

### **Mr CABOUX**

- FLEURISSEMENT : passage d'un premier jury pour le concours des Chapelles fleuries et d'un second pour le fleurissement de la commune.
- EFFECTIF DES ECOLES : 722 élèves au total dont 153 en maternelle, 252 en primaire et 317 en secondaire. La 5<sup>ème</sup> classe de Mr ROBIN à l'école Léonard de Vinci est maintenue (108 élèves, seuil de fermeture à 104).
- AGRICULTEURS : deux agriculteurs se sont fait remarquer au salon de l'agriculture à La Croix Laval, en recevant 18 prix pour le GAEC GOUJAT et 2 prix pour Didier GONTARD, en participant au concours Charolais.
- Informations sur le SYNDICAT RHONE LOIRE NORD et la station de traitement de Commelle Vernay.
- Informations sur le prochain abattage d'arbres, pour des raisons de sécurité, place de la République.
- REPAS-SPECTACLE le 6 NOVEMBRE prochain salle de La Ville : au programme un show d'illusions.

### **Mme MANARY**

- FESTIVAL CHORAL, le 23 octobre prochain salle Paul Vallier
- CONCERT CHANT'COURS, les 27 et 28 novembre prochain, salle Emilien Michoux.
- PRESENTATION DU LIVRE DE Mr BEDIN et Mr BOGNEAUX : « Hier... à Cours », samedi 30 octobre 2010 à 16h30, bibliothèque municipale.

Mr VERCHERE précise que ce livre est d'une incroyable richesse tant au niveau des photographies que de la documentation historique. La Mairie propose de faire l'acquisition d'une centaine de ces livres à utiliser comme cadeau.

### **Mr LACHIZE**

- Les travaux de voirie concernant la dotation communautaire sont en cours de réalisation à savoir :
  - Aménagement suite à l'élargissement prévu quartier « Les Terres Sud » au croisement de la route de Charlieu sur la VC 16, mise en sécurité, pour accès à la RD par un stop,
  - Quartier Le Pernin, au droit d'une propriété privée, pose d'un merlon enrobé sur 30 mètres environs suite au ruissèlement des eaux de pluie dans la propriété, garage, cour.
  - Zone industrielle Le Moulin, accotement côté droit de l'usine n°8 Malerba jusqu'à l'entreprise SMC, reprise, plus amorces en saignées goudronnées.

- Cours La Ville, chemin de l'Enfer, goudronnage vers l'entreprise Giraud Pierre et les riverains.
- Chemin de Chambardon, reprofilage de la chaussée suite à un affaissement de celle-ci sur 100 mètres. Résoudre au préalable le problème de la canalisation d'eau potable.
- Goudronnage tapis enrobé par le Département depuis Ets DURON jusqu'aux Arras limitrophe avec le département de la Loire.

→ POINT A TEMPS automne 2010 - Colmatage des trous, creux, fentes des voiries suite aux intempéries hivernales et pluvieuses avec colle et goudron :

- VC6 de la RD 64 (Route du Pavillon) à la RD 108 (route de La Ville au Pavillon) : route du Barrage, Village Mercier, le Pernin.
- CR 76 chemin du hameau Lespinasse entre Village Mercier et Les Portes,
- CR 53 chemin Moulin Sany à Village Mercier, en face de l'usine Malerba Le Moulin, en direction du village Mercier
- VC 10 Col du Pavillon à la limite de Thel,
- VC 309 + CR 127 : chemins à La Ville après le quartier Giret
- VC 306 : CR 100 à CR 308 : chemin de la route de La Bûche à la maison Bosland,
- VC 318, délaissée de l'ancienne route départementale de la Bûche,
- VC 303, ferme Gontart à la limite de Belmont, Croix Foupeyson,
- Chemin du hameau Thivend,
- VC 310, chemin Vermorel, La Bûche
- VC 308 : du col de la Bûche, Bachasse, Gaudinet, Quartier l'Isle,
- CR 79 chemin du Barrage
- CR chemin de La Villette au Clapier,

→ Les brigades de rivières sont intervenues 15 jours aux abords de la salle des sports Paul Vallier et du nouveau complexe sportif pétanque, tennis, aire de jeux, à la charge de la Communauté de Communes.

→ La vidange décennale du Barrage du Berthier devrait se dérouler première quinzaine d'octobre après concertation avec le maître d'œuvre, la mairie et les amis pêcheurs. Cette vidange demande d'énormes préparatifs : filtrage des sédiments en aval, transfert des poissons et surveillance du milieu aquatique. Cette vidange durera un peu plus d'une semaine.

### **Mr CANET**

→ MARCHE DE L'AMICALE LAIQUE dimanche 3 octobre.

→ LOCAL DES CHASSEURS terminé.

→ TENNIS : en cours de finition, la résine est faite à l'intérieur, elle sera posée à l'extérieur dès finalisation du grillage.

→ STADE DE LA CROIX DUMONT : la réception a été faite le 3 septembre dernier. Les associations apprécient le travail réalisé.

→ CITY STADE : achevé depuis jeudi soir. Les premiers jeunes ont déjà testé et apprécié cette nouvelle aire

## **Mme SADOT**

→ COMMERCE :

- depuis fin août, ouverture d'un NOUVEAU SALON DE COIFFURE « Coiffure Libertif's », 4 rue Clémenceau,
- vente d'un magasin d'électro ménager
- Installation d'un magasin de Pompes funèbres à la place de chez « Audrey Boutique ».
- Les nouveaux gérants de Carrefour Contact sont venus se présenter en mairie.
- Ouverture d'un bar à pâtes, mi octobre, rue du centre.
- Ouverture de l'Intermarché, d'une superficie de 1200 m<sup>2</sup>, prévue en janvier 2011.

## **Mr GEAY**

→ TRAVAUX DE VOIRIE A LA VILLE :

- Quartier Chalumet, côté droit, bordure plus grille pour évacuation de l'eau pluviale.
- Quartier Giret, stabilisation de l'angle vers la croix, en goudron enrobé.
- Reprise Chemin Les Portes – VC n°7 sur 100 mètres environ, en goudron avec profilage.
- Lépardet, élargissement chemin vers Bonnetain, avec talutage et goudronnage.

→ SAIEMVC :

- En Rossant, reprise de la chaussée après travaux VRD du lotissement et goudronnage de l'accès aux garages Les Pierres Dorées.
- Modernisation du site internet : [www.saiemvc.fr](http://www.saiemvc.fr)
- Taux d'occupation des logements de 94 %
- Etat des impayés : la SAIEMVC reste ferme et déterminée concernant les impayés, de ce fait 2 litiges nous ont amené à prendre des dispositions vis-à-vis des intéressés, avec procédure pénale. Le jugement sera rendu le 23 novembre 2010.
- Réfection totale du parking Bâtiment haut des citées Gleyvod avec matérialisation pour un emplacement personne à mobilité réduite.
- Visite annuelle de contrôle des détecteurs de fumée sur l'ensemble des logements.
- Pose de volets roulants sur les portes fenêtres de l'immeuble Valentin courant novembre.
- Déplacement des containers à ordures ménagères qui se situaient citée Bellevue, sur un espace plus conventionnel.
- Pose de panneaux signalétiques courant octobre sur les immeubles de la SAIEMVC.

→ ACCUEIL de touristes Libanais au mois d'août dernier dans le cadre d'un circuit découverte des églises de notre région.

## **Mr LACROIX**

→ RADAR PEDAGOGIQUE : ce radar mobile, financé par les amendes de police, a été installé un certain temps boulevard Coubertin. Les enregistrements obtenus par périodes sont les suivants :

- Du 14 juin au 15 juillet 2010 avec affichage sur le panneau : 277 véhicules / jour, 87 % roulent entre 41 et 60 km/h.
- Du 26/07 au 26/08 sans affichage sur le panneau : aucune différence notable n'est apparue.

Le dossier complet des résultats est consultable en mairie.

Un deuxième radar mobile sera certainement installée en centre ville.

## QUESTIONS DIVERSES

→ Mme MATHY regrette que les séances de cinéma n'aient pas plus de succès.

→ Mme CHAVANY signale qu'une portion de la rue de Thizy est devenue dangereuse, vers l'hôpital. En effet, deux camions stationnent fréquemment dans le virage.

Mr LACROIX étudiera le problème.

→ Mr GASCON demande pourquoi la partie de la taxe foncière relative au « Syndicat de Communes » a subi une augmentation de 36 % et si c'est à cause de la fiscalisation de nouvelles charges.

Mr VERCHERE explique qu'en effet, par délibération du 18 octobre 2007 le Conseil Municipal a décidé de transférer dans le cadre de la compétence « éclairage public » au SYDER, la maintenance et la consommation, en plus des travaux neufs, entraînant de ce fait la fiscalisation de ces dépenses, ce qui explique l'augmentation de 36% de la part intercommunale. Il rappelle toutefois, que cette augmentation est faible par rapport au pourcentage initial de la part intercommunale.

Enfin, il précise que cette part pourra fluctuer également à la baisse tout particulièrement si nous agissons au niveau des économies d'énergie notamment par la mise en place de lampes de moindre intensité, de l'éclairage à partir de certaines heures d'une lampe sur deux, ou de l'extinction de l'éclairage à partir d'une certaine heure. Cette fiscalisation peut être également l'occasion de faire prendre conscience aux administrés de la nécessité de prendre de telles dispositions d'économie d'énergie.

La séance est levée à 22h50

Le Député - Maire  
Patrice VERCHERE